

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 9 OCTOBRE 2009**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie annexe le vendredi neuf octobre deux mille neuf à vingt heures trente, sous sa présidence

**ETAIENT PRESENTS :**

Jacques FEYTE, Gérard DALLEMAGNE, Jean BEALU, Jocelyne AUZANNEAU, Laurent FAURE-BRAC, Eric LE FALHER, Robert GUENOT, Magid ALAOUCHICHE, Jean-Jacques ROQUES, Michelle FOUQUE-DUVAL Sylvaine DROT, Pascal GEOFFRE.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

- Gilles LE CAM qui a donné pouvoir à Jean-Jacques ROQUES.
- Frédéric PAIN qui a donné pouvoir à Jean BEALU.

**ABSENT EXCUSE :** Delphine DEMAZIERE.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- **Retirer :** contrat de prévoyance collective maintien de salaire des personnels.
- **Ajouter :**
  - ☞ contrat de maintenance des ordinateurs à l'école,
  - ☞ soirée à thème le 07 novembre 2009,
  - ☞ renouvellement du conseiller municipal délégué.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Jocelyne AUZANNEAU est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU**

Le compte rendu du Conseil municipal du 26 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

**ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009**

A la demande de Monsieur le maire, Jocelyne AUZANNEAU et Sylvaine DROT présentent le Budget Supplémentaire 2009, élaboré en collaboration avec la commission des Finances, qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses :

- ♦ En section de fonctionnement à la somme de 1 020 187.09 €
- ♦ En section d'investissement à la somme de 715 087.29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, adopte le budget supplémentaire 2009 ainsi présenté.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2008 - BUDGET DE LA COMMUNE**

A la demande de Monsieur le maire, Jocelyne AUZANNEAU présente ce dossier : le compte administratif 2008 du budget communal, présente un excédent de clôture de 1 588 910.41 € en section de fonctionnement.

Il est nécessaire de procéder à l'affectation des sommes suivantes :

- en recettes d'investissement (art 1068) un excédent de fonctionnement capitalisé de 720 000.00 €
- en recettes de fonctionnement (art 002) un excédent de fonctionnement de 868 910.41 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide d'affecter les sommes comme indiqué ci-dessus.

**DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE**

A la demande de Monsieur le maire, Jocelyne AUZANNEAU présente ce dossier.

Le Conseil municipal avait, dans le cadre des articles L 2122-22 et -23 du CGCT, donné délégation au Maire, par délibération du 4 avril 2008, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés sans formalités préalables, d'un montant inférieur à 1 500.00 € H.T. lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Afin de simplifier les procédures comptables et administratives, Jocelyne AUZANNEAU propose au conseil municipal de passer ce montant à 6 000.00 € H.T. ainsi que de donner délégation en cas d'absence du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur cette proposition de délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures

et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables d'un montant inférieur à 6 000.00 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget ainsi que tout avenant dans la limite de 10%,  
- autorise le Maire à déléguer les dites attributions en son absence à ses adjoints dans l'ordre du tableau.

### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL CONSULTATIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE**

Jacques FEYTE informe que dans le cadre de la démarche « développement durable de l'agglomération de Cergy Pontoise », le conseil communautaire a décidé par délibération en date du 23 juin 2009, la création d'un conseil consultatif de développement durable.

Ce conseil consultatif de développement durable d'agglomération est défini comme l'organe de concertation des acteurs du territoire et de coordination des démarches de développement durable mises en œuvre sur l'agglomération de Cergy-Pontoise. Ce conseil sera composé de représentants des communes et d'acteurs du territoire.

C'est dans ce cadre qu'il nous est demandé de bien vouloir désigner un représentant de la commune pour venir participer à ce conseil.

Monsieur le Maire propose Jean-Jacques ROQUES, conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité se prononce favorablement sur le choix de Monsieur Jean-Jacques ROQUES.

### **SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Jacques FEYTE informe que la directrice de l'école a acheté, pour 120 €, de livres pour sa classe maternelle. Cet achat ayant été effectué dans l'urgence, elle n'a pu obtenir de bon de commande de la mairie. La coopérative de l'école lui a exceptionnellement remboursée cette somme ; mais il convient maintenant d'abonder de 120 € la coopérative de l'école.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal qu'une subvention exceptionnelle de 120 € soit attribuée à la coopérative scolaire afin de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité se prononce favorablement sur cette subvention exceptionnelle de 120 € à la coopérative scolaire.

### **OCTROI DE LA BOURSE COMMUNALE 2009**

Jacques FEYTE informe que le Conseil Général du Val d'Oise alloue des bourses aux élèves et étudiants domiciliés fiscalement dans le Val d'Oise, fréquentant un établissement secondaire, technique, agricole ou supérieur.

La 1<sup>ère</sup> condition d'aide par le Conseil Général du Val d'Oise est : d'être au préalable bénéficiaire de la bourse communale.

La commune de Neuville accorde une bourse communale pour ouvrir droit à la bourse départementale.

Par délibération du 26 septembre 2008, le Conseil municipal avait fixé le montant de cette bourse à 160 € par élève et étudiant.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce montant pour l'année scolaire 2009-2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité se prononce favorablement pour maintenir à 160 € le montant de la bourse communale 2009.

### **CONTRAT DE MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE (mairie et école)**

A la demande de Monsieur le Maire, Jean BEALU présente ce dossier.

Le devis de la société IP-CSI concerne la maintenance du parc informatique pour la mairie et l'école.

Le parc matériel comprend :

- La mairie (Administration - Police - Bibliothèque) :  
13 ordinateurs, 4 imprimantes, 1 serveur, 1 modem ADSL, 1 photocopieur sur le réseau local et 1 traceur grand format.
- L'école (hors classe numérique rural - EWK) :  
14 ordinateurs à l'école, 5 imprimantes, 2 modems ADSL, 1 photocopieur sur le réseau local.

La nature des prestations est la suivante :

- Une assistance téléphonique et de maintenance à distance.
- Une assistance sur site.
- Un forfait trimestriel d'intervention sur site.
- Eventuellement et à notre demande expresse, la fourniture de nouvelles versions de logiciels/progiciels.

Un forfait de 350.00 € H.T./Trimestre sera appliqué sur la présentation d'une facturation trimestrielle. Le prix sera révisable à chaque date anniversaire du contrat, en considération de l'augmentation de l'indice Syntec.

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de la signature ; il est renouvelable 2 ans, par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse avec préavis de 30 j.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat de maintenance avec la société IP-CSI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat de maintenance avec la société IP-CSI et à passer le bon de commande correspondant.

### **DEVIS DIVERS**

Gérard DALLEMAGNE propose les devis suivants :

	<u>Montant H.T.</u>	<u>Montant T.T.C.</u>
- PVP pour l'achat de 50 plaques de rue avec support Anti-vandalisme	1 293.54 €	1 547.07 €
- ACTIVIA pour l'achat de 25 bornes en fonte	2 655.00 €	3 175.38 €

Jean BEALU propose les devis suivants :

- Ateliers mf pour le remplacement de rideaux électriques au foyer communal	4 835.00 €	5 782.66 €
- 1 bloc porte en acier au stade de football	1 795.00 €	2 146.82 €
- Publipeint pour l'enseigne de la maison médicale	715.00 €	855.14 €
- SARL ESI pour la création d'une ventilation dans le local technique de la maison médicale	369.00 €	441.32 €

Monsieur le Maire propose le devis de :

SODIFRA CAMARA - CONFLANS pour la reprographie de gravures	292.64 €	350.00 €
------------------------------------------------------------	----------	----------

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement sur les devis proposés et autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commande correspondants ; ce vote faisant l'objet d'une délibération qui accompagnera, le moment venu, le mandat de paiement à adresser à la Trésorerie.

### **SOIREE A THEME « CHANTS MARINS »**

A la demande de Monsieur le Maire, Jean-Jacques ROQUES présente ce dossier.

La commission culture et loisirs organise samedi 7 novembre 2009 à 20h30 au foyer communal un dîner spectacle Chants de Mer & Chants de Marins avec le groupe « Vent de Noroïse ».

Les tarifs suivants sont proposés :

- 35 €/adulte.
- 16 €/enfant jusqu'à 12 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces deux tarifs.

### **RENOUVELLEMENT DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

Monsieur le Maire propose de reconduire Monsieur Jean-Jacques ROQUES, conseiller municipal délégué, pour 3 mois supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009 afin de continuer d'assurer la préparation et l'organisation des dossiers techniques des travaux à réaliser dans le cadre de l'appel à projet PPR et PPI de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce renouvellement de mission de 3 mois pour Monsieur Jean-Jacques ROQUES.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

J. FEYTE :

☞ Informe :

- commission urbanisme le 15 octobre 2009 à 19h00,
- commission infrastructures le 22 octobre 2009 à 18h30,
- commission associations le 26 octobre 2009 à 19h00,
- prochain Conseil municipal le 6 novembre 2009 à 20h30 <sup>(1)</sup>,
- réunion élargie au conseil municipal jeudi 12 novembre 2009 à 19h00 pour la présentation du patrimoine,
- inauguration de la résidence du Mail et de la résidence Irène JOLIOT-CURIE, dans la ZAC Neuville-Université, lundi 16 novembre 2009 à 11h30.
- cocktail de bienvenue aux nouveaux neuvillois samedi 21 novembre 2009 à 11h00,
- marché de Noël et téléthon samedi 5 décembre 2009,
- renégociation du contrat avec SEPUR pour la collecte des ordures ménagères à revoir en janvier 2010.

<sup>(1)</sup>En fait, le prochain conseil aura lieu le 11 décembre 2009.

J. BEALU :

Informe des travaux à exécuter à l'accueil de la mairie et de la passerelle à créer entre la mairie et la mairie annexe dans le cadre du fonds de concours à demander auprès de la communauté d'agglomération (PPR et PPI).

P. GEOFFRE :

Précise que le repas avec les bénévoles de la brocante aura lieu samedi 14 novembre 2009 à 19h au foyer communal.

R. GUENOT :

Fait part du succès du stage d'été, organisé par le Budokan, sur le plateau sportif et la salle de sports. Deux professeurs de sports ont encadré 48 enfants dont 38 de Neuville en proposant des activités multisports.

G. DALLEMAGNE :

Informe :

- les travaux d'aménagement des berges de l'Oise débuteront fin décembre 2009 début janvier 2010,
- des bornes escamotables seront mises en place en fin de semaine chemin de Fin d'Oise.

L. FAURE-BRAC :

Propose une réflexion pour la création d'un cheminement, au bord de l'Oise, pour faciliter le déplacement des résidents de la maison de retraite.

La séance est levée à 22h20.